

Lycéens et Apprentis au Cinéma

Modèle de projet sur la plateforme Adage

L'inscription du projet sur la plate-forme Adage, dédiée au recensement des actions culturelles, doit être menée en parallèle de l'inscription au dispositif.

LE PROJET

Description :

Ouvert aux classes des lycées et CFA, le dispositif national Lycéens et Apprentis au cinéma propose aux élèves de chaque classe

inscrite trois séances de cinéma par an. Les films sont choisis pour leur intérêt esthétique, culturel et thématique.

Au titre de l'accompagnement pédagogique des œuvres, l'opération organise pour chaque film une journée de formation pour les enseignants comprenant la projection du film et une conférence d'un spécialiste de l'esthétique du cinéma. Des documents pédagogiques sont par ailleurs diffusés aux enseignants participants.

Le dispositif propose par ailleurs des interventions en classe de natures variées conduites par des professionnels du cinéma : ateliers de réalisation, de critique radiophonique ou d'analyse filmique.

Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) [voir liste déroulante] :

Cinéma, audiovisuel

Partenaires :

Région Normandie, DRAC de Normandie, DRAAF de Normandie, Café des Images, Macao, réseau des salles de cinéma de Normandie, CNC /

Coordination et interventions : Café des Images

Articulation avec un projet 1er degré :

Articulation avec un projet lycée (liaison 3ème/2nd) :

Non,

LES PARTICIPANTS

Professeur coordonnateur (nom et prénom)

Classes, niveaux et effectifs prévisionnels

Nom du professeur inscrivant la classe.

LE CONTENU DU PROJET

Rencontrer :

En fréquentant des œuvres marquantes dans un lieu culturel, et en rencontrant des professionnels, l'élève perçoit la dimension artistique du cinéma.

Pratiquer :

Exploitation pédagogique en classe, écriture, débats, réalisation de pocket films et de débats radiophoniques.

Connaitre :

Connaissance de l'esthétique du cinéma et de son vocabulaire, ouverture culturelle, découverte du patrimoine et de la diversité des œuvres, réflexion citoyenne et humaniste.

Restitutions envisagées :

Valorisation des travaux d'ateliers réalisés par les élèves.

Étapes prévisionnelles :

1. Avant le 18 septembre 2023 :

- inscription au dispositif Lycéens au cinéma par le formulaire de la coordination

- renseignement du projet Lycéens au cinéma sur la plateforme Adage.

2. Dans le courant du mois de septembre-octobre, définition de la date de séance du 1er film avec la salle partenaire.

3. Projection d'un film par trimestre. Formation sur chacun des films et interventions.

4. Travail dans les classes à partir des documents pédagogiques

5. Travaux d'analyse et de création sur les films menés par les enseignants et/ou les intervenants sollicités par la coordination.

LES ACTIONS PASS CULTURE (optionnel)

Les places de cinéma des élèves peuvent être financées par le Pass Culture à hauteur de 3 € par séance pour chaque élève.

BUDGET PREVISIONNEL

Ce qui est pris en charge par les partenaires :

Les interventions de professionnels du cinéma pour la formation, les interventions en classe sont prises en charge par Le Café des Images.

Ce qui reste à financer par l'établissement :

les entrées au cinéma : 3€ x 3 par élève (si vous ne recourez pas au financement Pass Culture)

- le coût du transport jusqu'à la salle partenaire

Aucun élément budgétaire n'est à renseigner dans

ADAGE pour s'inscrire au dispositif, _____